

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers- d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13 mars 2024

Secrétaire de séance : Brigitte Laurensou

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240325-DEL_2024_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Fabienne AGNOUX, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Fabienne AGNOUX donne procuration à Brigitte Laurensou
Fernand ZANETTI donne procuration à Jeanne-Marie Amoreira

Délibération n° 2024-09 Tarifs communaux – Année 2024

1/ Loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Considérant** le nouvel indice de référence créé par l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté-article 81
- **Considérant** les variations annuelles du nouvel indice de référence des loyers fournies par l'INSEE applicable au 1er janvier 2024 sur la base de l'IRL du 2^e trimestre 2023 qui est de 3.50%
- **Décide** de procéder à une augmentation de 1% des loyers communaux pour l'année 2024 : Les loyers seront les suivants :
- **277.98€ (DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT EUROS et 98 CENTIMES)**, le loyer mensuel du logement de l'école actuellement loué à Mme Michelle ROPARS
- **395.23€ (TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS et 23 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Madame Michelle FORTIER.
- **215.85€ (DEUX CENT QUINZE EUROS et 85 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Monsieur Michel ESTRADÉ :
- **355.33€ (TROIS CENT CINQUANTE CINQ et 33 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Monsieur Nicolas BREUIL

2/ Tarifs de la garderie municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Reconduit** la participation votée en 2023 des familles des enfants utilisateurs du service de la garderie à savoir :
 - 0,70 €** par enfant pour le service du matin
 - 1,10 €** par enfant pour le service du soir
- **Adopte** le principe de la gratuité du service à partir du 3^eme enfant d'une même famille

3/ Tarifs de location des salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs suivants :

Salle du 1000 club

- Pour les personnes résidant sur la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	200 € / jour	250 € / jour	500 €
Le week - end	250 €	300 €	500 €

- Pour les personnes résidant hors de la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	300 € / jour	350 € / jour	500 €
Le week - end	350 €	400 €	500 €

- Pour les Comités d'Entreprise

Location en semaine : 200€
Location le week-end : 400€
Caution : 500€
Cuisine en plus : 50€

Nota : pour toutes les locations un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée

- Pour les locations commerciales : séminaires, foire au vin.....

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
Tous les jours	500 € / jour	550 € / jour	500 €

- Pour les associations communales :

Salles gratuites et caution donnée tous les 6 mois

- Pour les associations hors commune :

En semaine : 150€
Week-end : 200€
Caution : 500€
Cuisine : 50€ en plus

Nota : pour toutes les locations qui précèdent, un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée.

Location pour l'ajout de la salle dite "Club House" : 50€

Salle de la Taulie et Club House

Location exclusivement aux personnes qui résident sur la commune
Uniquement les mercredis et les samedis de 14h00 à 18h00

Location salles : 50€ par manifestation
Caution 250€

Location du matériel de sonorisation : 50€ avec une caution spécifique et complémentaire de 500 €.

4/Fixant les tarifs des concessions cimetièrè

COLOMBARIUM	Location 15 ans	300,00 €
	Location 30 ans	500,00 €
	Dispersion des cendres	0,00 €

CONCESSIONS	DUREE	15 ANS	150,00 €
--------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	250,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	500,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,30 sur 2,50 soit 3,25m²
40 cm inter-tombes**

CONCESSIONS CINERAIRES	DUREE	15 ANS	100,00 €
-----------------------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	180,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	360,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,50/1,50 soit 2,25m²
40 cm inter-tombes**

Membres : 14
Présents : 9
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard Brette

La secrétaire de séance, Brigitte Laurensou

7.1.5 tarifs

